

**ARRETE DU PRESIDENT FIXANT LA LISTE DES MEMBRES DU JURY
DU CONCOURS EXTERNE, DU CONCOURS INTERNE ET DU TROISIEME CONCOURS
DE REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE**

SESSION 2025

AR-CO-2025-19

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude,

VU le Code général de la fonction publique,

VU l'arrêté n°AR-CO-2025-02 du 15 janvier 2025 portant ouverture du concours externe, du concours interne et du troisième concours de rédacteur principal de 2^{ème} classe, session 2025,

VU l'arrêté n°AR-CO-2025-18 du 14 octobre 2025 modifiant l'arrêté n°AR-CO-2025-07 fixant la liste des personnes susceptibles de participer aux jurys des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude,

VU la désignation du représentant du CNFPT,

VU le tirage au sort du représentant de la CAP catégorie B,

VU le règlement général des concours et examens professionnels organisés par les centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Occitanie,

ARRETE

Article 1^{er} : La composition du jury des concours externe, interne et 3^{ème} voie de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe est fixée ainsi qu'il suit :

Collège des élus : Madame **Nathalie NACCACHE**, Maire de Labastide d'Anjou (11) – Présidente du jury
Monsieur **Jean-Pierre QUAGLIERI**, Maire de Lasbordes (11) – Président suppléant
Monsieur **Pierre CALMELS**, Maire de Navès (81)
Madame **Eliette CHARPENTIER**, Conseillère municipale de Sauteyrargues (34)
Madame **Jacqueline JANIEC**, Maire de Saint Jean de Serres (30)
Monsieur **Bernard REMEDI**, Conseiller municipal de Prats de Mollo – La Preste (66)

Collège des personnalités qualifiées : Madame **Virginie CROCHARD**, Attachée territoriale hors classe, Directrice générale des services Communauté de communes Piège Lauragais Malepère et commune de Bram (11)
Monsieur **Damien BRESSON**, Représentant le CNFPT
Monsieur **Florian MAUGARD**, Attaché territorial, Directeur général des services, Commune de Trèbes (11)
Madame **Alexandra MECA**, Attachée territoriale, Directrice générale adjointe, Directrice ressources et moyens généraux, Ville de Carcassonne (11)
Monsieur **Christophe RIGAUD-BONNET**, Attaché territorial, Chargé de mission, Ville de Carcassonne (11)
Madame **Sophie WOLFF**, Attachée territoriale, Directrice des richesses humaines, Communauté de communes du Sor et de l'Agout (81)

Collège des fonctionnaires :

Monsieur **Stéphan ARIBAUD**, Attaché territorial hors classe, Directeur général des services, Communauté de communes des Hauts-Tolosans (31)
Madame **Claire BONNET**, Attachée territoriale principale, Directrice adjointe Pôle ressources et prospective, Carcassonne-Agglo (11)
Madame **Mylène CAMPOS**, Attachée territoriale, Directrice Vies au travail, Carcassonne-Agglo (11)
Madame **Monique CLARAC**, Représentante de la CAP B, tirée au sort
Monsieur **Franck DAVRINCHE**, Attaché territorial, Directeur général des services, CIAS Sud Minervois (11)
Monsieur **Yves ZAMBRANO**, Attaché territorial hors classe, Directeur du Pôle attractivité économique et innovation sociale, Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne (11)

Article 2 :


Publicité


La Directrice du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Aude.

Il fait l'objet des mesures de publicité suivantes :

- affichage sur les lieux d'épreuves
- publication sur le site internet du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude www.cdg11.fr

Carcassonne, le 14 octobre 2025

Le Président

Serge BRUNEL



Le président :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification le 14/10/2025 d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Montpellier, 6 rue Pitot, 34000 Montpellier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.